

Déclaration préalable

Cette commission paritaire intervenant au lendemain du premier comité technique du mandat, nous ne reprendrons pas ici l'ensemble des points évoqués hier dans la déclaration préalable du Sgen-CFDT.

Nous souhaitons tout de même revenir sur les élections qui nous ont tous beaucoup occupés ces derniers mois. Nous remercions les personnels du rectorat qui ont, de bout en bout, répondu à nos questions et apporté l'aide dont nous avons besoin. Face à cet investissement de l'administration comme des organisations syndicales, et même avec un léger frémissement de la participation, nous devons nous interroger sur le taux d'abstention qui reste trop important.

Pour le Sgen-CFDT l'explication de la complexité des modalités de vote est réelle mais insuffisante. La fragmentation en corps et en grades complique les opérations et enferme dans des réflexions catégorielles à courte vue. Pour sortir de ces carcans, la solution passe par la construction de collectifs de travail. Elle passe par la reconnaissance du professionnalisme et de l'implication des personnels. Elle passe par la bienveillance et la confiance accordées à l'ensemble des collègues. Elle passe par une gestion des ressources humaines qui ne se résume pas à la gestion administrative de carrière. Mais elle passe aussi par la progression du pouvoir d'achat des collègues qui en sont aujourd'hui réduits à devoir attendre une promotion d'échelon ou de grade.

Dans ce cadre, le Sgen-CFDT porte une appréciation positive sur le nouveau décret réglementant les obligations de service. Celui-ci constitue incontestablement une avancée dans la mesure où il recense l'ensemble des tâches réalisées par les collègues et qui ne se résument pas au simple face-à-face pédagogique. Nous déplorons en revanche que ce texte n'ait rien prévu quant à la quantification ou la répartition des tâches qu'il recense. Nous souhaiterions par ailleurs qu'un certain nombre de tâches soient reconnues sous forme de décharges et pas uniquement par la voie indemnitaire.

Tout changement est générateur d'angoisse et d'inquiétude et n'est pas systématiquement souhaitable. Mais refuser toute forme d'évolution, c'est se réfugier dans un conservatisme étroit qui ne protège pas les collègues face aux réalités du métier aujourd'hui.

Pour finir, nous regrettons que l'installation de cette commission paritaire n'ait pas pu être associée à des groupes de travail du mois de janvier, ce qui aurait permis d'éviter des déplacements et des absences devant les élèves pour satisfaire à un cérémonial sans véritable intérêt.

Pour le Sgen-CFDT,

Marc Boutin,
Olivier Rampoux